

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
12206

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET****OBJET : BP 2019 : Délégation Routes.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Routes, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le Département est directement responsable du réseau routier départemental long de 3 000 km. En 2019, il est proposé de consacrer près de 90 M€ à leur entretien et à leur aménagement. La politique routière départementale apporte aux usagers une offre de service adaptée en termes de niveau de service, de sécurité, de fiabilité et d'agrément.

Au titre du fonctionnement, les dépenses portent, notamment, sur l'entretien du revêtement des chaussées et des dépendances, la surveillance du réseau, les interventions d'urgence ainsi que le maintien de la viabilité en période hivernale.

Le Département apporte aussi une participation financière au fonctionnement du Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR), qui exploite les bacs assurant la continuité du réseau routier départemental en traversée du Rhône.

L'atelier mécanique départemental réparti sur 3 sites géographiques (Marseille, Lambesc, Arles) assure les réparations et la maintenance du parc automobile spécifique et des poids lourds, ainsi que des véhicules de la collectivité.

Le montant cumulé de ces demandes de crédits présente, par rapport à 2018, une baisse de près de 0,5 M€ en 2019 en respect du cadrage budgétaire, imposant de maîtriser les dépenses d'entretien routier et d'optimiser les travaux effectués en régie.

Les recettes de fonctionnement escomptées résulteront en majorité des produits liés à la redevance d'occupation du domaine public.

Au titre de l'investissement, la proposition du programme de travaux pour 2019 comprend notamment :

- le programme de Grands Travaux : il s'agit d'environ une vingtaine d'opérations structurantes et stratégiques, dont les deux principales sont :
 - o La réalisation de la RD20e au nord de Marignane ;
 - o La RD18 Aménagement entre la D10 et la D 65 à Aix en Provence.
- le programme de modernisation : il cible des opérations qui répondent aux besoins essentiels de déplacement, d'accessibilité et de sécurité ainsi que l'accompagnement de l'évolution des modes de vie. Il porte sur une cinquantaine d'opérations, dont les 5 plus importantes sont :
 - o RD7n - Aménagement entre la D64e et la limite du Var concernant les communes de Meyreuil, Châteauneuf-le-Rouge, Rousset et Trets ;

- RD17/68 - Aménagement entre la D 17 et la D68 (Bd de la Draisine) à Pélissanne ;
 - RD30 - Aménagement entre Saint-Rémy-de-Provence et Noves ;
 - RD561 - Recalibrage entre la D7n et la déviation de Charleval à Mallemort ;
 - RD 570n - Aménagement d'un carrefour giratoire à Graveson.
- les travaux annexes : interventions ponctuelles permettant de garantir la qualité du patrimoine routier,
 - le programme de travaux de remise à niveau des chaussées sur les réseaux structurants et économiques de liaison, permettant d'assurer la pérennité du patrimoine,
 - les mesures environnementales : c'est un nouveau poste de dépense permettant d'identifier et de suivre de manière plus rigoureuse les mesures de compensations environnementales,
 - les participations financières à des opérations sous maîtrise d'ouvrage externe : en 2019 cela concernera principalement la contribution du Département au carrefour de la Fossette,
 - les acquisitions foncières : l'enveloppe prévisionnelle de crédits progresse fortement afin de répondre, entre autre, au besoin d'emprise foncière du projet de la déviation de Saint-Cannat (RD7n),
 - dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, l'opération du contournement de Port-de-Bouc (RN 568) fait l'objet d'une inscription budgétaire de même qu'un reliquat relatif aux opérations d'accompagnement de la L2,
 - la dotation financière annuelle allouée au Programme Départemental d'Investissement d'acquisition et de renouvellement des véhicules (engins et poids lourds composant la flotte départementale affectée aux Routes) reste stable. L'acquisition de véhicules électriques est prévue.

Des ajustements d'AP et des AP nouvelles ont été nécessaires et représentent un volume financier de près de 70 M€

Les prévisions de recettes d'investissement sont d'un montant inférieur à celui du BP 2018, du fait essentiellement d'un volume inférieur de travaux faisant appel à des participations des cofinanceurs.

Les crédits indiqués dans l'Annexe 1 permettront de mettre en œuvre les actions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL